



NOTE D'INFORMATION

n°22.01 - Juillet 2022

Les mobilités résidentielles des élèves du second degré de l'académie de Limoges à la rentrée 2021 : une hausse soutenue depuis les trois dernières rentrées

► À la rentrée 2021, 7,8 % des élèves scolarisés dans une formation au collège ou en classe de seconde au sein de l'académie de Limoges ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée 2020. Cette mobilité résidentielle est en hausse par rapport à l'année précédente (+0,5 point). L'évolution est plus marquée pour les élèves de seconde (+1,3 point) que pour ceux du collège (+0,3 point). Les débuts de cycle sont plus propices aux mobilités, notamment l'entrée au collège (10,3 % des sixièmes sont mobiles).

La mobilité est dans l'ensemble plus fréquente chez les élèves issus de milieux sociaux moyens ou défavorisés. Quant à la progression sur ces trois dernières années, elle est plus importante pour les élèves issus de milieux favorisés ou moyens que pour ceux des catégories défavorisées. Lorsqu'ils changent de commune de résidence, les élèves restent le plus souvent dans un rayon relativement proche de leur commune d'origine : dans près de 7 cas sur 10, l'ancienne et la nouvelle commune de résidence se situent dans le même département. Cette mobilité intra-départementale est plus élevée en Creuse que dans les autres départements (respectivement +0,4 et +0,3 point par rapport à la Haute-Vienne et à la Corrèze). Enfin, depuis la rentrée 2019, les mobilités résidentielles en Limousin s'opèrent le plus souvent entre zones rurales. Ceci peut s'expliquer par la nature même de l'académie : 62,0 % des élèves vivent dans une commune rurale à la rentrée 2021 (63,2 % des élèves mobiles).

Rectorat de l'Académie de Limoges
13 rue François Chénieux
87000 Limoges

Directrice de la Publication :
Mme Carole DRUCKER-GODARD
Rectrice de l'Académie de Limoges

Auteur :
Laetitia GAROUX

► Cette étude s'inscrit dans une opération de publication coordonnée entre la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP), qui propose un regard national sur la mesure et la description des mobilités résidentielles des élèves et de leurs familles, et les académies, qui développent des éclairages locaux (voir encadré en page finale [Source et méthodes](#)).

Dans cet article, un élève est défini comme ayant connu une mobilité résidentielle lors d'une année scolaire donnée dès lors que sa commune de résidence enregistrée pour l'année scolaire considérée diffère de celle déclarée pour l'année scolaire précédente.

Les calculs sont limités aux élèves scolarisés dans l'académie de Limoges quel que soit leur lieu de résidence dans les secteurs public et privé sous contrat. Les élèves qui résident dans l'académie mais n'y sont pas scolarisés ne sont donc pas inclus dans le champ de l'étude. Ces élèves représentent 1,0 % des effectifs du second degré. Quant aux élèves qui ré-

sident hors de l'académie (pris en compte pour les calculs), ils représentent 1,9 % des effectifs du second degré et 2,8 % des élèves « mobiles ».

Une mobilité résidentielle en progression parmi les élèves du second degré

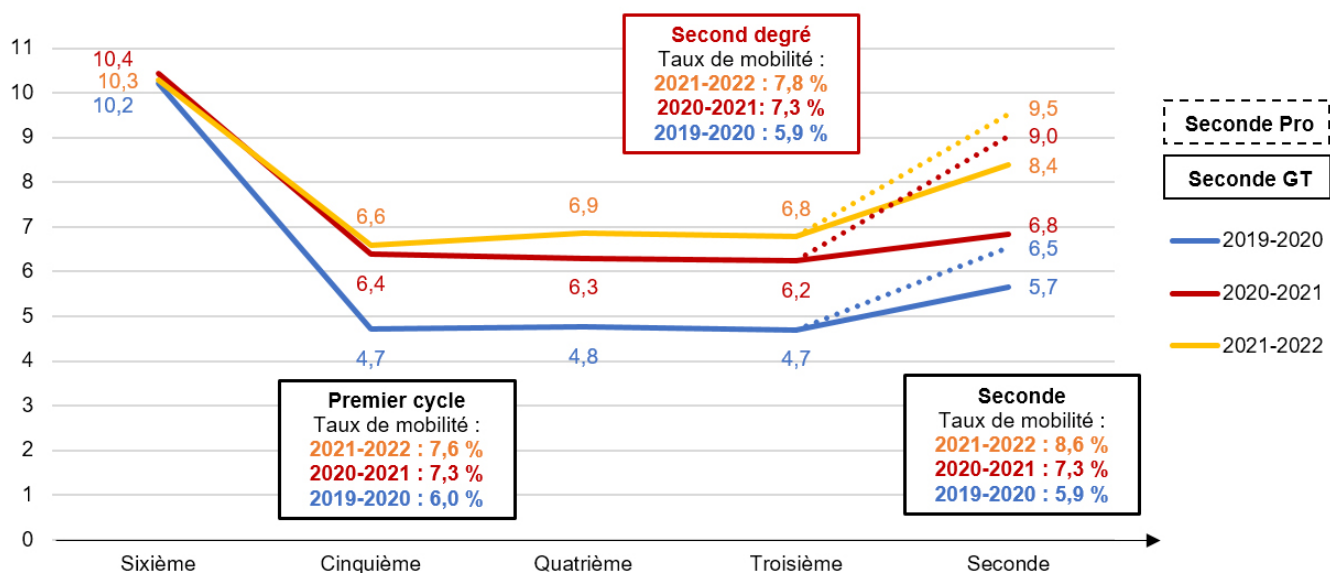
À la rentrée 2021, 7,8 % des élèves scolarisés dans une formation au collège (hors Segpa) ou en seconde (générale et technologique ou professionnelle) ont connu une mobilité résidentielle par rapport à la rentrée 2020 ↘ [Figure 1](#). Ce taux est de 6,8 % au niveau national. La progression est de +0,5 point par rapport à l'année précédente et +1,9 point par rapport à la rentrée 2019. Les évolutions au niveau national sont de +0,5 point par rapport à la rentrée 2020 et +1,3 point par rapport à la rentrée 2019.

La mobilité est plus forte pour les élèves de 6ème : 10,3 % (soit 0,8 point de plus par rapport au niveau national). Ce taux a peu évolué au cours des trois dernières années.

Pour les élèves de seconde, la mobilité est plus fréquente en voie professionnelle : 9,5 % (soit 1,1 point de plus par rapport au niveau national) et présente une nette progression (+0,5 point par rapport à l'année précédente et +3,0 points par rapport à la rentrée 2019). En voie générale et technologique, le taux est de 8,4 % (1,3 point de plus par rapport au niveau national), mais la progression par rapport à l'année précédente est plus importante (+1,6 point et +2,7 points par rapport à la rentrée 2019).

Ces mobilités, plus marquées pour les débuts de cycle, peuvent s'expliquer par une stratégie d'évitement scolaire ainsi qu'une volonté de se rapprocher du collège ou du lycée souhaité pour son enfant. Il y a une dimension supplémentaire pour la seconde, notamment professionnelle, liée à la recherche d'une formation spécifique. Une fois l'entrée au collège effectuée, les taux sont moindres entre la cinquième et la troisième (en deçà de 7 % pour l'académie et de 6 % au niveau national).

↳ **Figure 1 Mobilité résidentielle parmi les élèves en formation en collège ou en seconde, par niveau de 2019 à 2021 (en %)**



Lecture : à la rentrée 2021, 7,8 % des élèves du second degré ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée précédente, contre 7,3 % à la rentrée 2020 et 5,9 % à la rentrée 2019.

Champ : Académie de Limoges année N+1, élèves en formation en collège (hors Segpa) ou seconde, secteurs public et privé sous contrat.

Source : DEPP-MENJS.

La mobilité est plus forte pour les élèves de 6ème : 10,3 % (soit 0,8 point de plus par rapport au niveau national). Ce taux a peu évolué au cours des trois dernières années.

Pour les élèves de seconde, la mobilité est plus fréquente en voie professionnelle : 9,5 % (soit 1,1 point de plus par rapport au niveau national) et présente une nette progression (+0,5 point par rapport à l'année précédente et +3,0 points par rapport à la rentrée 2019). En voie générale et technologique, le taux est de 8,4 % (1,3 point de plus par rapport au national), mais la progression par rapport à l'année précédente est plus importante (+1,6 point et +2,7 points par rapport à la rentrée 2019).

Ces mobilités, plus marquées pour les débuts de cycle, peuvent s'expliquer par une stratégie d'évitement scolaire ainsi qu'une volonté de se rapprocher du collège ou du lycée souhaité pour son enfant. Il y a une dimension supplémentaire pour la seconde, notamment professionnelle, liée à la recherche d'une formation spécifique. Une fois l'entrée au collège effectuée, les taux sont moindres entre la cinquième et la troisième (en deçà de 7 % pour l'académie et de 6 % au niveau national).

Une mobilité résidentielle légèrement plus marquée dans le secteur public pour le collège

À la rentrée 2021, le taux de mobilité des élèves au collège est de 7,6 % dans le secteur public contre 7,0 % dans le sec-

teur privé sous contrat. Quel que soit le niveau, les données sont légèrement plus marquées dans le secteur public (de +0,3 en sixième à +0,8 point en quatrième). À la rentrée précédente, les écarts étaient bien plus importants en sixième et en cinquième (respectivement +3,8 points et +1,3 point).

En début de second cycle, le taux de mobilité des élèves est de 8,8 % dans le secteur public contre 7,2 % dans le secteur privé sous contrat. Pour la seconde générale et technologique, la mobilité est plus fréquente dans le secteur public : +3,1 points. À l'inverse, elle est très en retrait pour la seconde professionnelle : -6,0 points. À la rentrée 2020, ces écarts en seconde étaient bien plus faibles (+0,9 point en seconde générale et technologique et +1,2 point en seconde professionnelle).

Une mobilité résidentielle plus fréquente pour les élèves d'origine sociale moyenne ou défavorisée

Dans l'ensemble, les taux de mobilité sont plus importants pour les élèves d'origine sociale moyenne ou défavorisée ↳ **Figure 2** : respectivement 8,3 et 8,2 %, contre 6,5 % pour les élèves issus des catégories socioprofessionnelles très favorisés.

Pour la sixième, 11,8 % des élèves issus de milieux sociaux moyens sont mobiles à la rentrée 2021, contre 8,6 % des élèves favorisés (respectivement 10,5 % et 9,5 % au niveau national).

Pour la seconde générale et technologique, le taux est à 10,7 % pour les élèves issus de

milieux sociaux moyens contre 6,5 % pour les élèves très favorisés (respectivement 7,5 % et 7,1 % au niveau national).

À l'inverse, pour la seconde professionnelle, ce sont les élèves favorisés qui sont les plus mobiles : 13,1 % contre 8,3 % pour les élèves très favorisés (respectivement 8,7 % et 9,4 % au niveau national).

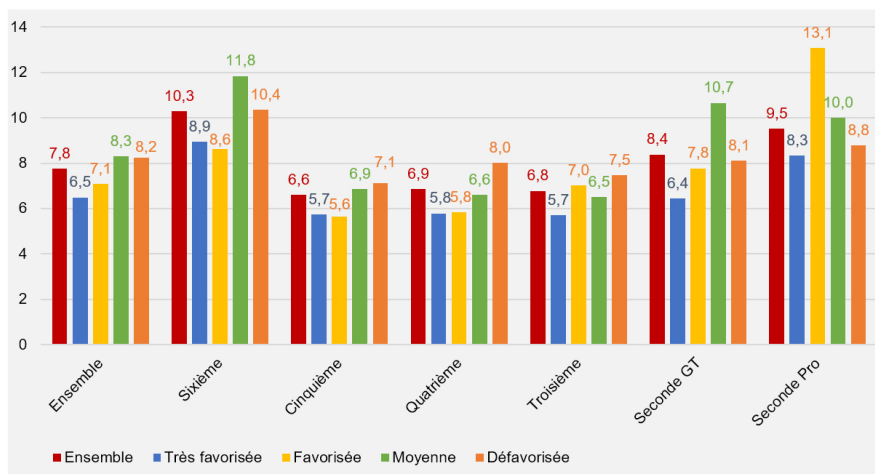
Quelle que soit l'origine sociale, les taux de mobilité pour l'académie progressent à chaque rentrée depuis 2019. Ces évolutions sont bien plus marquées qu'au niveau national ↳ **Figure 3**. Les élèves issus de milieux sociaux moyens connaissent les évolutions les plus importantes : +2,9 points depuis 2019, contre +0,3 point au niveau national.

Une mobilité résidentielle plus fréquente pour les élèves d'origine sociale moyenne ou défavorisée

La mobilité résidentielle a lieu le plus souvent dans le cadre d'une relative proximité géographique ↳ **Figure 4**. Ainsi, à la rentrée 2021, 5,4 % des élèves du second degré ont changé de commune de résidence pour une autre au sein même du département soit 69,4 % des élèves mobiles. 2,4 % des élèves changent de département, soit 30,6 % des élèves mobiles.

Au niveau national, dans le second degré, les mobilités intra-départementales et inter-départementales sont moins fortes qu'au niveau académique (respectivement 4,9 % et 1,9 %).

↳ **Figure 2** Mobilité résidentielle parmi les élèves en formation en collège ou en seconde, par niveau et origine sociale à la rentrée 2021 (en %)

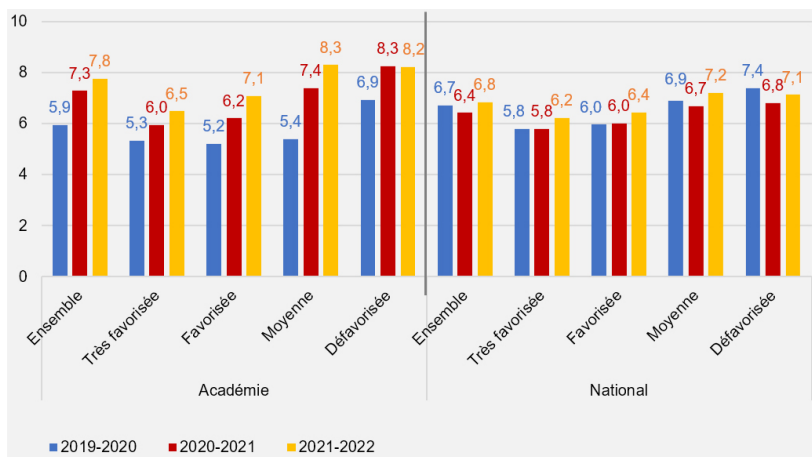


Lecture : à la rentrée 2021, 8,3 % des élèves issus de milieux sociaux moyens ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée précédente, contre 6,5 % pour les élèves très favorisés.

Champ : Académie de Limoges année N+1, élèves en formation en collège (hors Segpa) ou seconde, secteurs public et privé sous contrat.

Source : DEPP-MENJS.

↳ **Figure 3** Mobilité résidentielle selon l'origine sociale des élèves en formation en collège ou en seconde au niveau académique et au niveau national de 2019 à 2021 (en %)

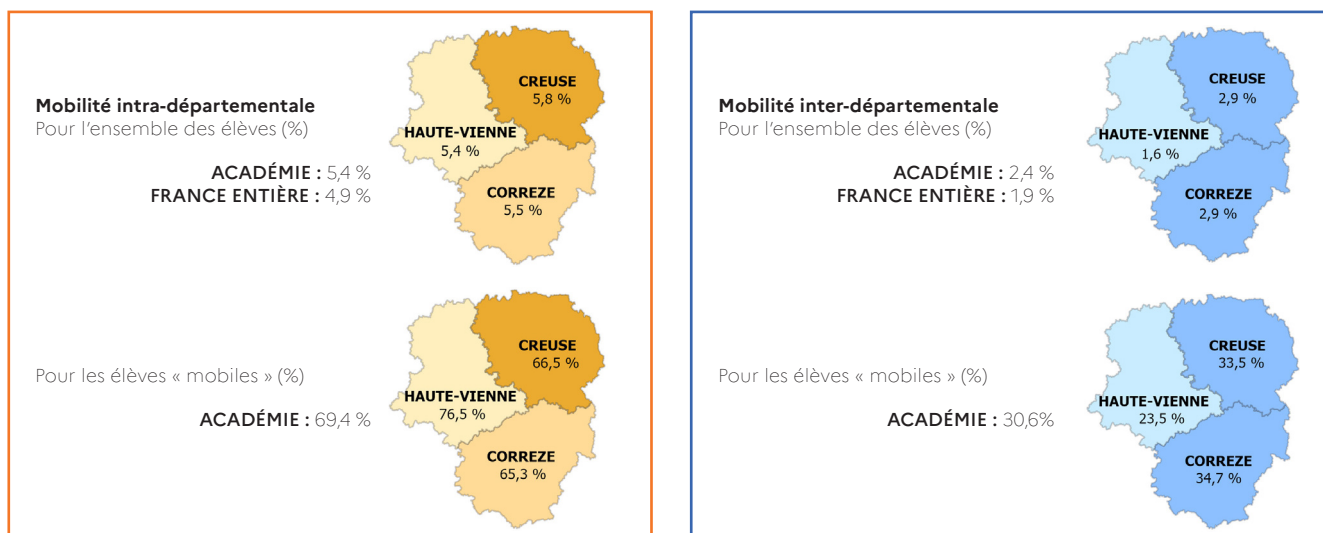


Lecture : à la rentrée 2021, 8,3 % des élèves issus de milieux sociaux moyens ont changé de commune de résidence par rapport à la rentrée précédente, contre 7,2 % au niveau national.

Champ : Académie de Limoges année N+1 et France entière, élèves en formation en collège (hors Segpa) ou seconde, secteurs public et privé sous contrat.

Source : DEPP-MENJS.

↳ **Figure 4** Mobilité intra et inter-départementale parmi les élèves en formation en collège ou en seconde, par département de résidence à la rentrée 2021 (en %)



Lecture : à la rentrée 2021, 5,4 % des élèves scolarisés en Haute-Vienne résidaient un an auparavant dans une autre commune du département (soit 76,5 % des élèves mobiles). 1,6 % vivaient dans un autre département (soit 23,5 % des élèves mobiles).

Champ : Académie de Limoges année N+1 et France entière, élèves en formation en collège (hors Segpa) ou seconde, secteurs public et privé sous contrat.

Source : DEPP-MENJS.

En comparaison avec la rentrée précédente, la mobilité intra-départementale dans le second degré est stable (+0,2 point), mais bien supérieure à celle de la rentrée 2019 (+1,5 point). La mobilité inter-départementale, quant à elle, augmente légèrement (+0,4 point par rapport à 2020 et +0,3 point par rapport à 2019).

Quel que soit le niveau, les mobilités résidentielles de proximités sont majoritaires ↘ **Figure 5**. Dans le second degré, à l'entrée en sixième, 21,0 % des élèves mobiles résidaient un an auparavant dans une autre commune du département. La part des élèves qui viennent d'un autre département est de 4,6 %. Pour la seconde générale et technologique, ces parts sont respectivement de 10,0 % et 4,8 % des élèves mobiles.

Dans le second degré, les élèves issus de milieux sociaux moyens ont une part de mobilité intra-départementale de 23,1 %, contre 8,9 % de mobilités inter-dé-

partementales, soit un écart de 14,3 points (contre 5,5 points pour les élèves très favorisés).

Une mobilité majoritairement rurale

Les mobilités résidentielles s'effectuent le plus souvent entre zones rurales ↘ **Figure 6**. Ceci est lié à la nature même de l'académie. En effet à la rentrée 2021, 62,0 % des élèves vivaient dans une commune rurale (63,2 % des élèves mobiles). 3,4 % des élèves du second degré ont quitté une commune située dans un environnement de type rural pour habiter dans une autre commune également de type rural, soit 43,2 % des élèves mobiles.

Les trois autres types de trajectoires résidentielles sont proches en termes de poids dans les mobilités : 1,6 % pour la trajectoire urbain-rural, et 1,4 % pour les trajectoires urbain-urbain et rural-urbain. En comparaison à l'année scolaire précédente, les trajectoires résidentielles des

élèves restent proches (entre 0 et +0,3 point). Par rapport à la rentrée 2019, les taux de mobilité augmentent de +0,2 point pour la trajectoire rural-urbain à +0,8 point pour la trajectoire rural-rural : c'est ce dernier type de mobilités qui explique l'essentiel de la hausse du taux de mobilités sur l'académie.

Contrairement au niveau académique, les mobilités résidentielles pour le national ont tendance à s'effectuer davantage en zones urbaines. Effectivement, pour la France dans son ensemble 3,4 % des élèves du second degré ont quitté une commune située dans un environnement de type urbain pour habiter dans une autre commune de type urbain, 1,5 % d'entre eux ont déménagé du rural vers le rural. Ces différences s'expliquent essentiellement par la surreprésentation des communes rurales au sein de l'académie de Limoges.

↘ **Figure 5 Mobilité intra et inter-départementale parmi les élèves en formation en collège ou en seconde, par niveau et origine sociale à la rentrée 2021** (en %)

	Mobilités intra-départementales		Mobilités inter-départementales	
	Ensemble	Elèves "mobiles"	Ensemble	Elèves "mobiles"
ENSEMBLE	5,4	69,4	2,4	30,6
PAR NIVEAU				
Collège - sous total	4,4	56,3	1,9	24,0
Sixième	1,6	21,0	0,4	4,6
Cinquième	0,9	12,0	0,4	5,8
Quatrième	0,9	11,8	0,5	6,8
Troisième	0,9	11,5	0,5	6,9
Seconde - sous total	1,0	13,1	0,5	6,5
Seconde GT	0,8	10,0	0,4	4,8
Seconde Pro	0,2	3,1	0,1	1,7
PAR ORIGINE SOCIALE				
Très favorisée	0,8	10,8	0,4	5,3
Favorisée	0,7	9,2	0,2	3,1
Moyenne	1,8	23,1	0,7	8,9
Défavorisée	2,0	26,2	1,0	13,3

Lecture : à la rentrée 2021, 21,0 % des élèves mobiles sont inscrits en sixième et résidaient un an auparavant dans une autre commune du département. La part des élèves mobiles qui vivaient dans un autre département est de 4,6 %.

Champ : Académie de Limoges année N+1, élèves en formation en collège (hors Segpa) ou seconde, secteurs public et privé sous contrat.

Source : DEPP-MENJS.

↘ **Figure 6 Trajectoire résidentielle parmi les élèves en formation au collège ou en seconde de 2019 à 2021** (en %)

Trajectoire	2019-2020		2020-2021		2021-2022	
	Ensemble	Elèves mobiles	Ensemble	Elèves mobiles	Ensemble	Elèves mobiles
Rural -> rural	2,6	43,4	3,3	45,2	3,4	43,2
Urbain -> urbain	1,1	18,4	1,2	16,8	1,4	18,0
Rural -> urbain	1,2	19,9	1,4	19,3	1,4	17,7
Urbain -> rural	1,1	18,4	1,4	18,7	1,6	21,1
Ensemble	5,9	100,0	7,3	100,0	7,8	100,0

Lecture : à la rentrée 2021, 3,4 % des élèves en formation en collège ou en seconde ont quitté une commune de type rural pour une autre commune de type rural (soit 43,2 % des élèves mobiles).

Champ : Académie de Limoges année N+1, élèves en formation en collège (hors Segpa) ou seconde, secteurs public et privé sous contrat.

Source : DEPP-MENJS.

Source et méthodes

Les données de cette étude sont issues d'une seule source : les constats de rentrée du second degré, qui recensent l'ensemble des élèves scolarisés dans le second degré à chaque rentrée scolaire. Afin de suivre les déménagements des familles des élèves entre chaque année scolaire, les différents millésimes ont été appariés au niveau de chaque élève : l'appariement est réalisé sur l'identifiant national élève pour les fichiers de constat.

Est alors défini comme mobile un élève dont la commune de résidence diffère entre deux années scolaires successives. La mobilité infra-communale n'est donc pas analysée dans cette étude.

Les mobilités résidentielles depuis l'étranger ou vers un pays étranger sont également exclues du champ de l'étude, faute d'une précision suffisante sur les adresses étrangères dans les systèmes d'information. Ces mobilités résidentielles sont a priori surreprésentées dans les régions frontalières, dans les DROM et, plus généralement, dans les plus grandes unités urbaines.

Enfin, le secteur privé hors contrat, l'instruction en famille et l'enseignement agricoles ne figurent pas dans les sources utilisées, ce qui peut conduire à sous-estimer certains types de mobilités résidentielles, notamment dans les communes rurales où l'enseignement agricole est plus souvent présent.